

Cabinet LAFONT
Service F.F.E.S.S.M.
52, boulevard Georges Clemenceau
66000 PERPIGNAN
Tél. : 04.68.35.22.26
Fax : 04.68.35.11.05
e-mail : contact@cabinet-lafont.com
Immatriculation ORIAS n° 07 012 318



Ce document peut être complété
Directement sur notre site
www.cabinet-lafont.com

Perpignan, le 1^{er} août 2009

A L'ATTENTION DES PRESIDENTES ET PRESIDENTS DE CLUBS

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de vous rappeler qu'en notre qualité d'Assureur Officiel de la F.F.E.S.S.M., nous mettons à votre disposition divers contrats spécifiques pour les clubs affiliés à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins. Peut-être avez-vous déjà souscrit à l'un ou l'autre de ces contrats.

Forts de notre expérience en matière d'Assurance des clubs affiliés F.F.E.S.S.M., nous pouvons vous proposer les meilleures garanties suivantes à des conditions tarifaires uniquement réservées aux dits clubs :

ASSURANCE MULTIRISQUE LOCAL ET SIEGE DE CLUB

Incendie, explosion, risques divers, événements climatique, émeutes, catastrophes naturelles, recours des voisins et des tiers et en option, le vol et le vandalisme le tout sans franchise (sauf catastrophes naturelles). Tarif avec réduction jusqu'à 40%.

ASSURANCE TOUS RISQUES TOUT MATERIEL DU CLUB

TOUS RISQUES EN TOUS LIEUX - GARANTIE DANS LE MONDE ENTIER

La garantie VOL est acquise dans les véhicules en stationnement lors des trajets aller et retour du domicile ou du local aux lieux de plongée.

La garantie PERTE DE MATERIEL sur les lieux de plongée est également acquise.

La garantie est acquise sous certaines conditions pendant le transport aérien.

FRANCHISE ET VETUSTE

Franchise forfaitaire de 76 € par sinistre ou 10% du montant du sinistre avec un minimum de 150 € dans le cas de matériels de bureautique ou d'exposition.

- Pour le matériel de moins de un an : remboursement sur la base de la facture d'achat en valeur à neuf
- Pour le matériel de plus d'un an et de moins de cinq ans : application de vétusté de 5% par an
- Pour le matériel de plus de cinq ans : application d'un taux de vétusté de 10% par an
- Pour le matériel ré-approuvé : considéré comme du matériel neuf l'année de cette révision

ASSURANCE BATEAU(X) DU CLUB

En responsabilité civile ou en multirisque avec réduction de 5 à 25% suivant l'ancienneté du bateau.

Vous trouverez en annexe des questionnaires pour chacun des contrats proposés. Vous pouvez nous les retourner complétés. Nous vous enverrons les projets d'assurances correspondants.

Restant à votre entière disposition,

Bien cordialement.

Jean LAFONT

Vous avez également la possibilité d'établir vos devis sur notre site : www.cabinet-lafont.com

Obligation contractuelle d'exclusivité auprès des sociétés du groupe AXA. Pour toutes questions, réclamations ou suggestions, adressez vous à notre agence : 52, bd Clemenceau 66000 PERPIGNAN. Vous pouvez également contacter l'ACAM - 61 rue Taibout 75436 PARIS Cedex 09. Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par l'ORIAS - 1, rue Jules Lefebvre 75311 PARIS cedex 09, et peut être consulté sur le site de l'ORIAS www.oriass.fr. Conformément à l'art.34 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit adressez-vous à notre agence : 52, bd Clemenceau 66000 PERPIGNAN